



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
Service eau agriculture forêt espaces naturels
AP n° DDTM-SEAFEN-AP-2019-101

**Arrêté Préfectoral
portant désignation de l'organisme agréé pour effectuer les missions
d'audit global de l'exploitation agricole**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 354-1 à D. 354-15 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2018 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24 avril 2018 relative à l'audit global de l'exploitation agricole ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'organisme agréé pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole dans le département des Alpes-Maritimes, telles que décrites dans l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24 avril 2018, est le suivant :

Association Solidarité Paysans Provence Alpes
Siège social : 2, avenue du Colonel Raynaud – 13660 Orgon

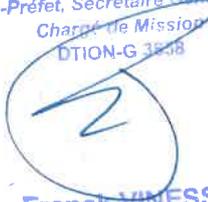
Cet organisme peut exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec les services de la préfecture.

Les noms des experts désignés par l'association et habilités à effectuer un audit sont les suivants :

Mme Coline TREMOULET BRETON
M. Alain SICARD

Article 2 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

À Nice, le **02 AOUT 2019**
Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint
Chargé de Mission
DIRECTION-G 3858

Franck VINESSE